

L'INTERPOL DU XXI^e SIÈCLE

Les nouvelles menaces à la sécurité internationale requièrent une approche coopérative et innovante sur les questions de sécurité mondiale. Interpol y contribue en développant des outils et des mécanismes de coopération policière au niveau international afin de lutter contre la criminalité internationale et le terrorisme.

103

L'opinion publique mondiale a découvert avec stupeur, lors des attentats du 11 septembre 2001, une des formes les plus extrêmes du crime international. Une des leçons à retenir de cet événement, mais non la seule, est très certainement la capacité de groupes criminels, ici des terroristes, à planifier des actes très sophistiqués et à les exécuter à l'échelle internationale – en se jouant des frontières et des mesures de sécurité mises en place par les États. Mais le terrorisme n'est pas le seul crime menaçant la sécurité mondiale: les divers trafics liés au crime organisé, comme celui de la drogue, des armes ou des êtres humains, sont autant de menaces, parfois silencieuses, pour la stabilité des sociétés. Les exemples abondent en la matière et, au plus près de nous, il est possible de citer la situation préoccupante de l'Afrique de l'Ouest, gravement menacée à ce jour par les « nouvelles routes de la drogue » qui partent désormais de l'Amérique latine vers l'Europe en affectant cette zone particulière du continent africain.

Comme il est désormais admis, la mondialisation est un facteur de progrès, notamment économique, mais elle comporte des risques majeurs. Parmi ceux-ci, le développement de la criminalité internationale est certainement l'un des plus inquiétants. Selon une formule bien connue, « si les criminels s'affranchissent des frontières, celles-ci demeurent pour les États ». Aussi la communauté internationale doit-elle s'efforcer de mettre en place au plus vite des mécanismes de coopération qui soient de nature à répondre de manière adéquate à ces défis contemporains. Dans

le domaine policier, il est urgent d'accroître le partage d'information et de créer des solutions innovantes qui permettront aux forces de police du monde entier de répliquer de manière efficace et concrète. Telle est précisément la mission d'Interpol.

Dans le passé, le rôle d'Interpol a trop souvent été perçu comme limité aux seuls échanges de renseignements policiers. Or Interpol est aujourd'hui un acteur de premier plan en matière de sécurité; il couvre tout le champ de l'action policière. Cependant, au-delà des images véhiculées par Hollywood, Interpol reste assez largement méconnu du grand public et parfois même du public spécialisé. Quelle est donc la nature du travail de l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC-Interpol), et comment cette organisation a-t-elle mené son récent programme de modernisation pour devenir l'Interpol du *xxi*^e siècle ?

104

HISTOIRE

C'est en 1923 que des policiers déjà conscients de l'internationalisation de la criminalité créent la Commission internationale de police criminelle (CIPC), ancêtre de l'Interpol actuel, dont le siège est fixé à Vienne en Autriche. Dans les années qui suivent, les premiers services de coopération policière internationale sont progressivement mis en place: la publication de notices relatives à des personnes recherchées, l'établissement d'un point de contact central au sein de la police nationale de chaque pays membre, le développement de services spécialisés pour traiter le faux monnayage, les dossiers criminels et les faux passeports, et la création du réseau radio international d'Interpol. Autant de services qui demeurent encore aujourd'hui, sous une forme ou une autre, au cœur du travail d'Interpol.

En 1938, suite à l'annexion de l'Autriche et à la destitution du Secrétaire général, l'Allemagne nazie prend le contrôle de la CIPC. La plupart des pays mettent alors fin à leur participation et la CIPC cesse d'exister en tant qu'organisation internationale. Les restes de l'organisation sont par la suite intégrés à l'Office central de la sécurité du Reich (*Reichssicherheitshauptamt*) et transférés à Berlin en 1942.

Un an après la fin de la guerre, l'Organisation est refondée: le nouveau siège est établi à Paris et « Interpol » est choisi comme adresse télégraphique. L'organisation renaît de ses cendres et remet progressivement en marche ses services de coopération policière. Mais il apparaît très vite que l'organisation doit dorénavant se doter de procédures plus transparentes et plus démocratiques pour l'élection de son président et de

son Comité exécutif, ainsi que pour réguler l'ensemble de ses activités. C'est cette constatation qui conduit Interpol à se doter, en 1956, d'une constitution propre.

Celle-ci interdit notamment à Interpol « toute activité ou intervention dans des questions ou affaires présentant un caractère politique, militaire, religieux ou racial ». L'organisation est ainsi tenue à une stricte neutralité politique. Son indépendance lui permet de la sorte d'entretenir des relations de coopération avec l'ensemble des États du monde, et même de favoriser des relations de travail entre des pays en conflit et qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques.

Aujourd'hui, plus de cinquante ans après avoir adopté sa constitution, Interpol compte 188 pays membres et constitue la plus grande organisation internationale de police au monde. Sa mission est de faciliter la coopération policière transfrontalière et d'apporter appui et assistance à tous les services, organisations et autorités ayant pour mission de prévenir et de combattre la criminalité internationale et le terrorisme.

105

Le Secrétariat général d'Interpol, transféré à Lyon en 1989, fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par an. Des policiers de près de 80 pays y travaillent dans les quatre langues officielles de l'organisation, l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. En plus du Secrétariat général, Interpol compte également sept bureaux régionaux – en Argentine, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Salvador, au Kenya, en Thaïlande et au Zimbabwe – et des représentants spéciaux auprès des Nations unies, à New York, et de l'Union européenne, à Bruxelles. Chaque pays membre dispose d'un bureau central national (BCN) composé de fonctionnaires de police nationaux ; il est l'interlocuteur privilégié du Secrétariat général, des bureaux régionaux et des autres pays membres lorsque ceux-ci ont besoin d'une assistance pour leurs enquêtes à l'étranger ainsi que pour la localisation et l'arrestation de criminels en fuite.

MODERNISATION

Le 11 septembre 2001 a été pour Interpol l'événement déclencheur de son programme de modernisation, car son organisation ne lui permettait alors pas de répondre aux nouveaux types de défis sécuritaires qui s'annonçaient. Il devint alors essentiel de revoir le fonctionnement de l'organisation de façon à développer des services permettant à ses pays membres d'accroître leur capacité opérationnelle en matière de prévention du crime, d'identification et d'arrestations des malfaiteurs, de protection des frontières et de lutte contre le terrorisme. Il était impératif de faire

d'Interpol une plate-forme opérationnelle de coopération policière internationale fonctionnant 24 heures sur 24.

Pour ce faire, Interpol concentre ses activités autour de quatre fonctions essentielles :

1. fournir un outil de communication global, sécurisé et rapide pour les échanges d'informations policières en temps réel;
2. fournir un service de bases de données opérationnelles mondiales destinées à une utilisation le plus étendue possible;
3. fournir un soutien opérationnel spécialisé et multiforme 24h/24 et 7j/7;
4. fournir une formation de police et une aide au développement des capacités opérationnelles des services de police.

106 C'est en 2003 qu'Interpol lance le déploiement de son nouveau système de communication global sécurisé appelé I-24/7 (Interpol 24h/24 – 7j/7). Basé sur les dernières technologies Internet, ce système de communication équipe aujourd'hui les 188 pays membres d'Interpol. Jamais dans son histoire l'organisation n'avait réussi à connecter un nombre aussi important de pays et à offrir de telles possibilités de communication pour l'échange sécurisé et immédiat d'informations et de données, allant du signalement d'un criminel en fuite à l'échange d'empreintes digitales et de profils génétiques.

Les résultats sont spectaculaires : plus de 11 millions d'échanges d'informations en 2008, c'est-à-dire quasiment cinq fois plus qu'en 2001. C'est dire combien ce réseau global est adapté aux besoins de police.

Ce réseau donne également accès, en temps réel, aux bases de données mondiales d'Interpol. Au premier rang de ces outils de renseignement, la base de données sur les documents de voyage volés ou perdus. En effet, après l'attaque terroriste de septembre 2001, le rapport de la Commission sur le 11 septembre ainsi que les analyses d'Interpol ont révélé que l'utilisation frauduleuse des documents de voyage constituait un moyen largement employé par les criminels et représentait ainsi une faille majeure pour la sécurité internationale.

Or, aucune base mondiale répertoriant les documents volés ou perdus n'existait auparavant. Cela revenait à dire que la possibilité pour la sécurité aux frontières des pays membres d'Interpol de se prémunir contre l'usage de tels documents reposait essentiellement sur l'habileté des policiers aux frontières et sur des accords bilatéraux de partage d'informations, laissant ainsi une ample marge de manœuvre aux criminels pour faire usage de ces documents en toute impunité.

C'est cette faille qu'a voulu combler Interpol en créant, en 2002, sa base

de données mondiale sur les documents de voyage volés ou perdus. Sept ans plus tard, cette base contient des informations sur plus de 19 millions de documents. Elle est alimentée et mise à jour par plus de 140 pays.

Dans le même temps, Interpol a développé des technologies – appelées MIND / FIND, pour *Mobile* ou *Fixed Interpol Network Databases* – permettant aux fonctionnaires de première ligne en poste dans des lieux stratégiques, tels que les aéroports et les postes frontalières, d'accéder à des informations sur les documents de voyage volés ou perdus, sur les véhicules automobiles volés et sur les personnes recherchées, en temps réel *via* leurs serveurs nationaux.

De fait, les recherches dans la base de données sur les documents de voyage volés ou perdus ont connu et connaissent une progression spectaculaire : 200 000 en 2005, presque 5 millions en 2006, plus de 19 millions en 2007, plus de 76 millions en 2008 et déjà 278 millions entre janvier et novembre 2009. L'augmentation des recherches sur cette base a naturellement conduit à une augmentation tout aussi spectaculaire du nombre de détections et d'arrestations liées à son utilisation : 2 500 en 2006, plus de 6 000 en 2007, plus de 14 000 en 2008 et déjà plus de 24 000 pour la période allant de janvier à novembre.

107

Grâce à cette base de données, Interpol contribue ainsi de façon tangible à la sécurité des frontières et donc à la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme. Son efficacité à l'échelle internationale montre la pertinence d'une approche coopérative mondiale face au crime sous toutes ses formes.

Un exemple révélateur de l'importance de cet outil de police est l'arrestation, en février 2008, lors de sa correspondance à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, d'un passager de nationalité croate voyageant entre Dakar et Buenos Aires. Le contrôle de son passeport par la police aux frontières a généré un « hit » sur la base Interpol : le passeport avait été signalé volé en Croatie en avril 2007. Or, l'individu en possession de ce passeport s'est révélé être un trafiquant de stupéfiants d'envergure internationale, suspecté d'implication dans des crimes de guerre et qui avait, avant la détection du document au moyen de la base de données d'Interpol, franchi à plus de cent reprises des postes frontaliers au moyen de son passeport volé.

Premier pays à permettre une utilisation étendue de ce système, la Suisse a donné dès décembre 2005 un accès instantané à cette base de données à plus de 20 000 de ses fonctionnaires aux frontières, ainsi que dans ses ambassades et consulats à l'étranger.

La France, quant à elle, a donné accès en juin 2007 à ses services terri-

toriaux de police, dans les aéroports et autres points de contrôle. Les plus de 10 millions de vérifications effectuées par la France en 2008 ont engendré plus de 920 signalements d'utilisation frauduleuse de documents de voyage volés ou perdus.

Les États-Unis sont aujourd'hui le pays qui fait l'usage le plus large de cette base : tous les points d'entrée aériens, maritimes et bientôt terrestres utilisent cette base afin de vérifier si les documents de voyage présentés aux autorités aux frontières ont été signalés volés ou perdus. Ce sont près de 6 millions de recherches qui sont ainsi faites chaque mois, permettant la détection mensuelle de près de 300 documents volés ou perdus.

108 Le Royaume-Uni, qui s'est doté de moyens similaires de consultation depuis décembre 2008 seulement, occupe actuellement la première place des pays membres d'Interpol en termes d'utilisation, avec près de 116 millions de requêtes et plus de 7 000 détections pour la période allant de janvier à novembre.

Si l'utilité de cette base de données couplée à la technologie MIND/FIND est aujourd'hui incontestable et soutenue, entre autres, par les Nations unies et l'Union européenne, de réels progrès restent à faire dans la mise en œuvre de ce système. Premièrement, chaque pays réticent à son installation devient en quelque sorte un maillon faible au sein du dispositif mondial pour enrayer l'usage frauduleux des documents de voyage. En second lieu, trop peu de pays font un usage véritablement systématique de cette base de données en limitant son usage aux besoins d'investigation et non pour le filtrage des voyageurs. En tenant compte de ce critère, ce ne sont en réalité qu'une trentaine de pays qui en font un usage opérationnel étendu. Aussi Interpol ne ménage pas ses efforts pour convaincre ses pays membres de l'importance et de l'urgence de mettre ce système en place. Heureusement, ces efforts portent fruit : l'organisation travaille actuellement avec une quarantaine de pays en vue de la mise en service du système MIND/FIND qui permettra l'accès à cette base à leurs points d'entrée et de contrôle.

Mais la base de données sur les documents de voyage volés ou perdus n'est évidemment pas la seule base constituée par Interpol. Interpol aujourd'hui, c'est aussi la possibilité pour les services de police du monde entier d'accéder en ligne, au moyen du réseau sécurisé I-24/7, à des informations concernant plusieurs centaines de milliers de criminels, de terroristes présumés ou de fugitifs internationaux, à des fichiers de comparaison d'empreintes digitales ou de profils ADN en provenance de tous

les continents, à des œuvres d'art volées, à 5 millions de véhicules volés ou à une base de données mondiale d'images d'abus pédosexuels.

Un bon exemple de succès est la base de données sur les personnes suspectées d'activités terroristes. Le scepticisme était grand en 2002 lorsque Interpol a lancé le projet Fusion Task Force afin de favoriser le partage des noms d'individus suspectés d'activités terroristes. L'opinion généralement répandue consistait à dire que ces informations étaient trop sensibles pour être partagées internationalement. De fait, lors des premières réunions de travail, plusieurs participants étaient venus davantage pour obtenir des informations que pour en donner. Mais, progressivement, à force de persuasion et d'exemples concrets de réussites opérationnelles, Interpol a réussi à convaincre ses pays membres que ce partage était dans l'intérêt de tous. Aujourd'hui, cette base ne contient pas moins de 12 000 noms, c'est-à-dire quatre fois plus que le nombre de personnes connues en 2002. Ces informations ont permis de soutenir de nombreuses investigations initiées par les pays membres, dont celles de la Direction nationale antiterroriste en France, et conduit à plusieurs dizaines d'arrestations.

109

La base de données Interpol sur les images d'abus pédosexuels, quant à elle, contient des centaines de milliers d'images d'actes commis sur des enfants et transmises au Secrétariat général par les pays membres. À l'aide d'un logiciel de reconnaissance d'images, ses systèmes effectuent des rapprochements entre des images issues d'une même série d'abus ou prises au même endroit avec des victimes différentes. En permettant le regroupement d'images, cet outil offre aux enquêteurs la possibilité de relever un maximum d'indices afin d'identifier le lieu où sont commis les abus ainsi que la nationalité probable des criminels. Grâce à cette base, qui a reçu l'aval du G8 et d'autres organismes intergouvernementaux, les enquêteurs ont réussi à identifier et à secourir plusieurs centaines de victimes et à arrêter plusieurs dizaines de pédophiles.

Elle a notamment permis de reconstituer la série d'images qui ont conduit à l'opération Vico. Lancée en octobre 2007, cette opération très médiatisée avait pour objectif d'identifier un pédophile qui avait partagé sur Internet plus de 200 photos le mettant en scène avec de jeunes mineurs. Ce malfaiteur avait pris la précaution de flouter son visage pour ne pas être identifié, mais les enquêteurs de la police fédérale allemande ont réussi à inverser l'opération et à rendre visible le visage du pédophile. Cependant, malgré les efforts d'Interpol et de dizaines d'enquêteurs à travers le monde, le coupable n'avait pu être identifié. C'est pour cette

raison qu'Interpol a pris l'initiative de publier sur son site web le visage « déflouté » de l'homme présent sur les images d'abus sexuels afin de demander au grand public d'aider à l'identifier. Grâce aux informations fournies par plusieurs sources concordantes, un homme de nationalité canadienne a pu être arrêté en Thaïlande après une traque internationale de 11 jours. L'homme a récemment été jugé coupable et condamné.

110 Une autre innovation importante d'Interpol dans sa lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme a été la création en 2004 d'un centre de commandement et de coordination (CCC). Installé au Secrétariat général et opérant 24 heures sur 24 dans les quatre langues officielles de l'organisation, le CCC relie le Secrétariat général, les bureaux centraux nationaux et les bureaux régionaux d'Interpol afin de pouvoir répondre en temps réel aux besoins d'assistance des pays membres.

L'assistance apportée par le CCC concerne en particulier la localisation de criminels en fuite. Ici, on pense immédiatement aux fameuses « notices rouges » d'Interpol, qui ne sont pas des mandats d'arrêt internationaux à proprement parler, mais des notices servant à avertir les pays membres d'Interpol qu'un autre pays membre demande l'arrestation et l'extradition de criminels en fuite. En 2008, Interpol a publié près de 4 500 de ces notices rouges. À ce système, s'ajoute la publication de plus de 13 000 « diffusions », lesquelles, contrairement aux notices rouges, sont des demandes d'arrestation émises directement par les pays membres et non par Interpol. Ces différentes publications – notices rouges et diffusions – ont conduit à plus de 5 600 arrestations pour la seule année 2008.

Il existe en réalité sept types de notices Interpol, qui servent à :

- demander l'arrestation et l'extradition d'individus recherchés : les notices rouges ;
- demander des informations sur des individus auxquels on s'intéresse en relation avec une infraction : les notices bleues ;
- diffuser des mises en garde et des informations de police concernant des individus ayant commis des infractions graves : les notices vertes ;
- demander des informations concernant des personnes disparues : les notices jaunes ;
- demander une assistance afin d'identifier des cadavres : les notices noires ;
- diffuser des mises en garde et des informations de police concernant des matières dangereuses, des actes criminels ou des événements susceptibles de constituer une menace pour la sûreté publique : les notices orange.

Interpol coopère également avec le Conseil de sécurité des Nations unies, et en particulier le comité de sanctions établi en 1999 par la résolution 1267 contre Al-Qaïda et les Talibans. Cette coopération a conduit à la création d'une nouvelle notice, dite « notice spéciale Interpol-Conseil de sécurité des Nations unies » destinée à assurer la diffusion la plus large des noms des individus ou des entités soumis à sanctions par le Conseil de sécurité des Nations unies.

Interpol a enfin étendu sa coopération avec la Cour pénale internationale, les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et le tribunal spécial pour la Sierra Leone en publiant des notices spéciales afin que certains des criminels de guerre présumés les plus recherchés au monde soient localisés, arrêtés et traduits en justice. À titre d'exemple, onze suspects de nationalité rwandaise ont été arrêtés à ce jour sur la base de notices rouges demandées par le bureau central national rwandais ou le Tribunal pénal international pour le Rwanda en lien avec le génocide de 1994, dont trois ont été transférés à Arusha en Tanzanie afin d'y être jugés.

111

Le personnel du CCC assure par ailleurs une veille sur les sources d'informations publiques et les messages échangés entre pays membres, de manière que les ressources de l'organisation puissent être mobilisées quels que soient le moment et le lieu où elles s'avèrent nécessaires.

Son action peut notamment consister à envoyer des cellules de crise ou des équipes d'identification de victimes de catastrophes sur les lieux d'attentats terroristes ou de catastrophes naturelles, ou des cellules de soutien aux grandes manifestations pour aider les pays organisateurs de compétitions sportives ou de sommets mondiaux à en assurer la sécurité. Ce sont ces dispositifs qui ont permis à Interpol de répondre rapidement et activement aux demandes d'aide formulées dans le domaine de l'identification de victimes (Thaïlande après le tsunami en Asie du Sud-Est en 2005 – Philippines en juin 2008 après le typhon Franck), dans le domaine du soutien aux enquêtes (attaques terroristes, trafic de stupéfiants, cybercriminalité) ou dans le cadre de la sécurisation de manifestations majeures (Jeux olympiques, Coupe du monde de football, sommets de chefs d'État). Depuis 2002, Interpol a ainsi déployé 89 de ces équipes à travers le monde.

Mais l'appui opérationnel se décline également sous la forme d'une expertise criminelle, en particulier dans six domaines de criminalité définis comme prioritaires : les stupéfiants et la criminalité organisée, la

criminalité financière et liée aux technologies de pointe, la recherche des malfaiteurs en fuite, la sûreté publique et le terrorisme, le trafic d'êtres humains et la corruption.

Un bon exemple est la coopération mise en place pour lutter contre ceux que les policiers ont appelés les Pink Panthers. Il s'agit d'une organisation criminelle transnationale spécialisée dans les vols à main armée dans les bijouteries. Cette organisation serait forte d'au moins 200 membres qui auraient commis plus de 90 braquages dans une vingtaine de pays depuis 1999, pour un butin estimé à plus de 100 millions d'euros.

112 L'envergure mondiale des activités criminelles de cette organisation a été mise au jour en 2007, lorsque des correspondances ont pu être établies par Interpol entre des profils génétiques retrouvés sur les lieux de braquages en Europe et au Moyen-Orient : des mêmes malfaiteurs ont en effet été identifiés comme impliqués dans des braquages de bijouteries au Liechtenstein et à Dubaï ! Quelques mois plus tard, c'est une comparaison d'empreintes digitales qui permet de faire le lien entre un braquage à Monaco et un autre, survenu deux ans plus tôt, à Andorre. Un groupe de travail est alors mis sur pied par Interpol et baptisé projet Pink Panthers.

Au même moment, c'est au tour du Japon d'être touché lorsque 2 millions d'euros de bijoux sont dérobés dans une boutique à Tokyo. En réalité, c'était la deuxième fois que les Pink Panthers frappaient le Japon : en 2004, ils avaient fait main-basse sur un butin de plus de 25 millions d'euros !

Les enquêteurs du monde entier provenant de pays touchés par les Pink Panthers travaillent depuis en étroite coordination avec les spécialistes d'Interpol au moyen des outils de coopération policière développés par Interpol : système de communication sécurisée, banque de noms, de photos, d'empreintes digitales, de profils génétiques, de passeports volés ou perdus : tout est mis à contribution afin d'identifier les malfaiteurs des Pink Panthers.

Cette collaboration internationale sous l'égide d'Interpol a permis d'établir de nombreuses correspondances entre différents vols à main armée – ou individus suspectés d'y être impliqués –, et ainsi favorisé l'avancement décisif d'enquêtes par l'identification d'auteurs présumés et leur recherche au moyen de notices rouges.

À ce jour, cinq individus ayant fait l'objet de notices rouges dans le cadre des enquêtes internationales coordonnées par Interpol concernant les Pink Panthers ont pu être arrêtés.

Cet exemple démontre non seulement la dimension planétaire prise par certaines formes de criminalité auparavant beaucoup plus circonscrites

géographiquement, mais également l'importance qu'il y a à développer une large coopération policière au niveau international pour lutter contre le crime organisé.

Cette approche est également efficace dans la lutte contre le trafic de médicaments contrefaits. Les contrefaçons de produits médicaux constituent un risque important pour la santé publique et sont de plus en plus répandues dans toutes les régions du monde, en particulier en Afrique. Le prix élevé des médicaments authentiques et l'insuffisance des contrôles font que les patients recourent de plus en plus (sciemment ou non) aux faux médicaments. Au mieux, ces produits sont moins efficaces que les vrais, mais ils peuvent aussi être nocifs, voire potentiellement mortels. On estime qu'en Afrique subsaharienne plus de un million de personnes – en majorité des enfants de moins de 5 ans – meurent du paludisme. Les faux antipaludéens seraient responsables d'un nombre important de ces tragédies.

113

Interpol agit contre la contrefaçon de médicaments en partenariat avec le Groupe spécial international anti-contrefaçon de produits médicaux (Impact) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Impact est une alliance mondiale créée en 2006 qui a pour but d'accroître la coopération internationale entre les États, les organisations internationales, les ONG, les services de police et les professions de la santé, afin de sensibiliser aux dangers que représentent les contrefaçons de produits médicaux, et d'en enrayer la fabrication et la distribution.

Des opérations coordonnées par Interpol ont conduit à des saisies importantes de médicaments contrefaits en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est et en Afrique, ainsi qu'à l'arrestation de centaines de personnes et au démantèlement de réseaux organisés de production et de trafic. Interpol organise en outre des sessions de formation destinées à accroître l'efficacité des services de police du monde entier dans leurs enquêtes sur des affaires de contrefaçon de médicaments.

Ceci souligne l'importance de ce qui constitue le quatrième pilier de l'action d'Interpol : la formation. L'organisation dispense en effet toute une batterie de formations spécialisées, à l'intention des forces de police nationales, dans le but de renforcer la capacité des pays membres à lutter efficacement contre la grande criminalité transnationale et le terrorisme.

Les quatre fonctions essentielles d'Interpol, qui sont autant d'axes de coopération policière au niveau mondial, œuvrent ainsi de concert pour soutenir les pays membres dans leur lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme.

Tous les mois, grâce aux outils et aux services développés par Interpol et mis à la disposition des pays membres, au moins huit enfants victimes d'abus sexuels sont identifiés et sauvés, près de 2 000 usages frauduleux de passeports volés ou perdus sont découverts, plus de 2 100 véhicules volés sont saisis ou tracés, plus de 350 malfaiteurs ou terroristes sont arrêtés. Et ces résultats sont en constante progression.

PERSPECTIVES NOUVELLES

114 Interpol est aujourd'hui incontestablement mieux préparé pour soutenir les pays membres dans leur lutte contre le crime sous toutes ses formes. Cependant, même si depuis 2001 Interpol est devenu plus efficace dans le soutien des activités de police quotidienne dans toutes les régions du monde, il n'en reste pas moins que de nombreuses lacunes persistent, et notamment l'absence de protocole universel visant à informer la communauté policière de l'évasion de malfaiteurs dangereux. De même, la sous-utilisation des sources de renseignement d'Interpol relève de méthodes de travail policier limitées à la dimension nationale, et au mieux régionale, alors que les réseaux de criminalité et la conduite effective des enquêtes relèvent d'une échelle supérieure. Une partie du travail d'Interpol consiste donc à convaincre les acteurs importants de la sécurité mondiale de ces nouvelles nécessités et de l'importance de faire évoluer les méthodes d'enquête comme les niveaux de coopération.

Par ailleurs, Interpol est bien entendu conscient que les criminels et les terroristes prennent avantage des régions et des pays dont les capacités policières sont les plus faibles. C'est pourquoi, dans le cadre d'un programme nommé OASIS (pour Operational Assistance, Services and Infrastructure Support – Assistance opérationnelle, services et soutien en matière d'infrastructure), financé par le ministère allemand des Affaires étrangères, Interpol fournit aux régions du monde qui manquent de ressources un ensemble cohérent d'aides en matière de formation, d'infrastructure et d'appui opérationnel, afin de permettre aux forces de police de faire face plus efficacement aux menaces, aux échelles nationale, internationale et mondiale. Ce programme bénéficie depuis 2008 à certains pays d'Afrique et sera mis en place à l'avenir dans d'autres régions du monde.

De plus, il est essentiel qu'Interpol reste attentif à l'évolution des menaces de dimension internationale et que l'organisation continue d'innover afin de soutenir toujours plus efficacement ses pays membres dans leur lutte contre la criminalité internationale et le terrorisme. C'est dans cette perspective qu'Interpol travaille sans relâche afin d'identifier les

stratégies sécuritaires de l'avenir au niveau mondial. La cybercriminalité, la sécurité des frontières, le financement du terrorisme et la corruption sont autant d'exemples de problèmes qui ne connaissent pas de frontières et qui nécessitent une approche globale innovante.

L'ISG a pour but de relever les défis que ces menaces représentent pour la sécurité internationale en offrant le cadre nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie globale mettant à contribution les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé. Il paraît en effet nécessaire de repenser, au niveau politique le plus élevé, le rôle clé de la police dans la sécurité internationale et de donner les moyens nécessaires aux polices pour faire face à ces défis. À l'heure actuelle, d'importants moyens sont dédiés aux solutions militaires alors que la communauté internationale néglige souvent la composante policière de la sécurité mondiale. C'est à partir de ce constat qu'Interpol a lancé, lors de sa dernière Assemblée générale à Saint-Pétersbourg (Russie) en octobre 2008, un appel à la création d'un fonds pour la sécurité globale afin de soutenir sa capacité d'innovation et de mettre en œuvre de nouveaux programmes visant à renforcer les capacités de coopération policière au niveau mondial.

115

C'est dans une perspective semblable qu'Interpol renforce sa coopération avec le département des Nations unies pour les opérations de maintien de la paix. Les zones de crises ont souvent autant besoin de solutions policières que de solutions militaires. On sous-estime en effet trop souvent le rôle joué par des activités criminelles comme le trafic de drogue, le trafic d'armes et le crime organisé dans l'irruption de conflits armés et dans les stratégies destinées à stabiliser les régions victimes de conflits. Or, ces activités criminelles requièrent davantage une action policière passant par la coopération policière internationale qu'un déploiement militaire massif. En octobre dernier, dans le cadre de ces opérations de maintien de la paix, Interpol et les Nations unies ont scellé un partenariat afin de renforcer le rôle et les capacités des forces de police.

L'approche coopérative et innovante mise en place par Interpol depuis 2001 pour lutter contre la criminalité internationale sous toutes ses formes démontre tous les jours son efficacité et son caractère incontournable face aux défis sécuritaires du XXI^e siècle. Mais ces défis sont grands et une ferme résolution et des investissements importants au niveau mondial seront nécessaires pour que la coopération policière puisse porter tous ses fruits et contribuer de façon déterminante à construire un monde plus sûr et, puisque développement et sécurité sont inexorablement liés, à favoriser le développement social et économique mondial.

R É S U M É

Grâce à un ambitieux plan de modernisation mis en œuvre depuis 2001, Interpol offre aujourd'hui des solutions coopératives innovantes permettant aux forces de police du monde entier de lutter plus efficacement contre la criminalité internationale. Les outils et les services de police développés par Interpol, et en particulier son soutien opérationnel et ses bases de données criminelles, en font désormais un acteur de premier plan de la sécurité mondiale.